

Publications économiques et financières



Conjoncture économique

N° 626/Juillet 2020

TENDANCES CONJONCTURELLES

1^{er} TRIMESTRE 2020

La conjoncture économique en Guadeloupe

L'ICA enregistre une baisse historique

Au 1^{er} trimestre 2020, sous l'effet de la crise sanitaire, l'indicateur du climat des affaires (ICA) accuse sa plus forte chute depuis sa création. Il s'inscrit en baisse de 36,1 points par rapport au 4^e trimestre 2019 et de 49,9 points sur un an. L'indicateur s'inscrit ainsi à 12 points en dessous du niveau atteint durant la crise de 2009.

Cette chute brutale de l'indicateur tient de l'appréciation négative portée par les chefs d'entreprise sur le 1^{er} trimestre qui s'amplifie sur le 2^e trimestre. La dégradation de la trésorerie des entreprises, à cause de l'allongement des délais de paiement et de la diminution de leur activité au 1^{er} trimestre 2020, pèse également sur l'indicateur. Le pessimisme des professionnels interrogés par l'IEDOM s'accroît donc au 2^e trimestre 2020. S'ils sont 73 % à déclarer une baisse (dégradation modérée ou forte dégradation) de leur activité au 1^{er} trimestre, 80 % d'entre eux s'attendent à une plus forte contraction au 2^e. En matière d'emploi, ils sont 18 % à signaler des baisses d'effectifs au 1^{er} trimestre. Cette part double au 2^e trimestre. En parallèle, alors qu'aucune entreprise n'a effectué de licenciement au 1^{er} trimestre, 8 % d'entre elles devraient y recourir au 2^e.

Dans un contexte de quasi stagnation des prix observé avant le début du confinement, les importations de produits agroalimentaires et autres biens de consommation non durable destinés aux ménages progressent de 1,6 % sur le trimestre. Les importations de produits des industries agroalimentaires affichent notamment un rebond de 5,6 % par rapport au 4^e trimestre 2019, en lien avec la constitution de stocks. À contrario, pendant la période de confinement¹, la consommation des ménages dans son ensemble se contracte de 28 % en valeur (estimation CEROM²). Cette chute contribue pour 80 % au recul de l'activité économique, estimé à -20 % par rapport à une situation dite "normale", sans confinement. En parallèle, l'investissement des entreprises est également revu à la baisse. Les importations de biens d'investissement reculent notamment et l'encours de crédits à l'investissement ralentit.

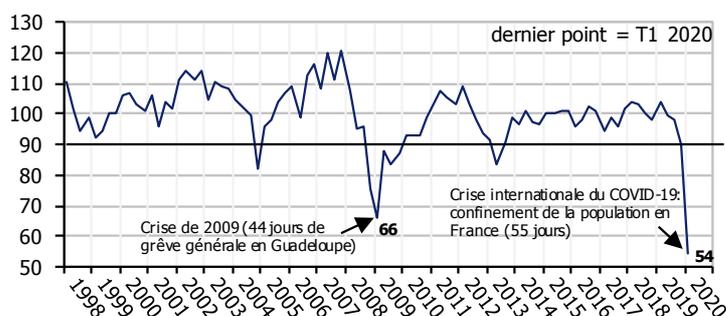
Sur le marché du travail, de nombreuses entreprises ont dû suspendre leur activité et ont eu recours aux mesures de chômage partiel proposées par le Gouvernement. Pour autant, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A) a continué de diminuer à fin mars (-0,7 % sur trois mois, CVS).

Les échanges extérieurs reculent. La baisse de la demande des ménages en biens de consommation durables et des entreprises en biens d'investissement ainsi que la réduction des besoins en carburant entraînent une diminution des imports (-1,9 %, sur trois mois, CVS). Les exportations s'inscrivent également en baisse sur le trimestre (-2,8 % en valeur, CVS). Selon l'étude CEROM, le recul des exportations durant le confinement est évalué à 83 %, soit une perte estimée à 164 millions €. Cette perte est équivalente à celle des imports en recul de 32 %.

Tous les secteurs d'activité sont impactés par cette baisse d'activité. Les secteurs les plus touchés sont ceux de l'hôtellerie-restauration et du commerce. Ils sont suivis par l'industrie non agroalimentaire et le BTP. Les secteurs des autres services et des IAA semblent avoir le mieux résisté, la baisse du climat des affaires étant moindre pour ces derniers.

Indicateur du climat des affaires en Guadeloupe

(100 = moyenne de longue période)



Source : Enquête de conjoncture IEDOM.

¹ Du 17 mars au 11 mai.

² Pour aller plus loin, voir la [note CEROM Guadeloupe N°29](#).

PANDÉMIE DU COVID-19 : SITUATION INÉDITE, EFFONDREMENT DE LA CROISSANCE DANS LA CARAÏBE

Depuis début 2020, le monde se trouve confronté à une pandémie qui représente un véritable défi sanitaire, mais également économique. Afin de lutter contre le COVID-19, de nombreux gouvernements ont pris des mesures strictes telles que la fermeture des frontières et le confinement des populations. Dans ce contexte et selon le FMI, certaines îles de la Caraïbe³ pourraient enregistrer des baisses de PIB notables en 2020.

La croissance des économies de la zone caraïbe devrait ainsi être globalement négative en 2020 : -5,2 % contre +2,1 % en 2019. Les îles dont l'économie repose principalement sur le secteur du tourisme seraient les plus touchées (-7,2 % pour Antigua-et-Barbuda, -6,8 % pour les Bahamas, -8,1 % pour Sainte-Lucie, etc.). Les principaux pays exportateurs de la zone devraient également voir leur activité baisser, mais dans une moindre mesure : -4,6 %. Un rebond de la croissance dans la région est prévu pour 2021 (+3,4 %).

D'après le dernier rapport de la CEPALC, l'économie cubaine connaîtra la pire récession de son histoire en 2020, avec une chute de son PIB estimée à 5,3 %. Selon la Banque mondiale, l'économie haïtienne enregistrerait quant à elle une croissance négative de -1,4 % en 2020 contre -0,9 % en 2019. En République dominicaine et en Jamaïque, les taux de croissance du PIB devraient s'établir à respectivement -1 % et -5,6 % (contre +5,5 % et +1,7 % en 2019).

En parallèle, la gestion de cette crise sanitaire et économique fait peser une lourde charge dans le budget des gouvernements. À terme, celle-ci pourrait déstabiliser le système financier de la région.

De surcroît, selon les prévisions météorologiques, la saison cyclonique 2020 s'annonce très active, ce qui représente un risque supplémentaire d'affaiblissement de la zone Caraïbe.

¹ Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la République dominicaine, Grenade, le Guyana, Haïti, la Jamaïque, Saint-Kitts-Et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines.

Sources : Banque mondiale (Global economic prospect, janvier 2020), FMI (Outlook for Latin America and the Caribbean : new challenges to growth), Service économique régional pour le Mexique, l'Amérique centrale et les caraïbes (Mai 2020).

Des prix quasi stables avant le confinement

Avant le début du confinement, l'inflation ralentit. Au 1^{er} trimestre 2020, l'indice des prix à la consommation (IPC) des ménages augmente très légèrement de 0,1 % en glissement trimestriel⁴.

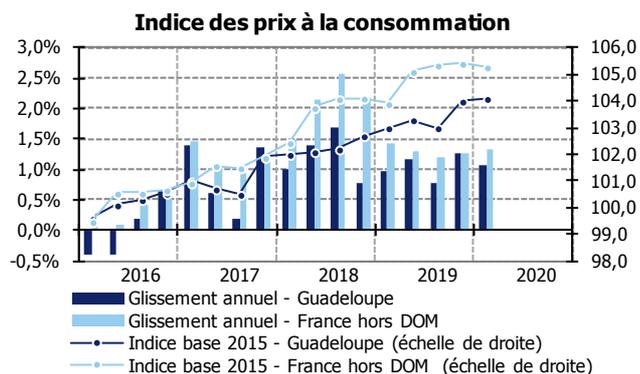
L'IPC s'inscrit en hausse pour les principaux regroupements de produits, à l'exception des produits manufacturés dont les prix sont stables sur le trimestre, et de l'énergie dont les prix diminuent de 2,5 % sur trois mois, sous l'effet de la baisse du prix des produits pétroliers (-4,2 %). Dans le détail, les prix de l'alimentation et des services augmentent respectivement de 0,9 % et 0,3 %.

Les chefs d'entreprises interrogés dans le cadre de l'enquête de conjoncture augurent une augmentation des prix au 2^e trimestre.

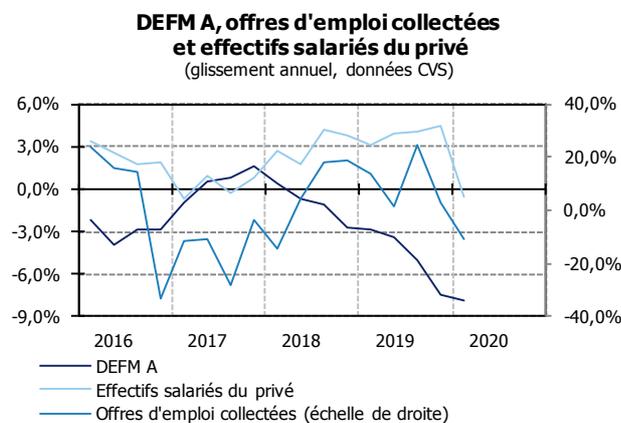
Le marché du travail à l'épreuve de la crise sanitaire

À la fin du 1^{er} trimestre 2020, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) poursuit sa baisse (-0,7 % sur trois mois, CVS) et s'établit en moyenne sur le trimestre à 50 260 (CVS). Pour autant, l'emploi salarié du privé baisse de 4,3 % (CVS) sur le trimestre, une première depuis le 3^e trimestre 2017. En parallèle, les offres d'emploi se réduisent de 16,7 % (CVS) à fin mars 2020.

La diminution des effectifs en fin de trimestre concerne principalement les salariés ayant des contrats précaires, en particulier les intérimaires. Le monde de l'intérim, première variable d'ajustement en cas de crise économique, paye un lourd tribut à la crise du Covid-19 dès la fin mars. À titre indicatif, plusieurs acteurs locaux de l'intérim ont fait état d'une réduction d'activité de l'ordre de 15 % sur le trimestre, qui s'accompagne d'une chute de chiffre d'affaires d'environ 24 %.



Source : Insee.



Sources : DIECCTE, ACOSS.

⁴ La collecte de prix effectuée par les enquêteurs de l'Insee sur le terrain a été suspendue à partir du 16 mars, modifiant ainsi la méthodologie de calcul et la qualité de l'indice du mois de mars (cf. [pour plus d'informations](#)).

Rebond de la consommation de produits agroalimentaires au 1^{er} trimestre

Au 1^{er} trimestre 2020, les importations de biens de consommation non durables augmentent de 1,6 % (après -2,5 % au dernier trimestre de l'année 2019, CVS). Dans le détail, les importations de produits des industries agroalimentaires affichent un rebond de 5,6 % (CVS), après un recul de 2,7 % un trimestre plus tôt. Les provisions faites par les ménages à l'annonce du confinement expliquent principalement cette progression. À l'inverse, les importations d'autres biens de consommation non durables continuent de diminuer (-2,7 % au 1^{er} trimestre 2020, après -2,0 % le trimestre précédent, CVS).

Le confinement imposé à partir du 17 mars 2020 s'accompagne de la fermeture des commerces « non essentiels » et entraîne un ralentissement de la consommation des ménages. Sur la fin du mois de mars 2020, une forte baisse des transactions réalisées par carte bancaire est enregistrée. En parallèle, l'encours de crédits à la consommation diminue de 0,5 % sur le trimestre.

Face à cette situation de blocage, les mesures gouvernementales de prise en charge du chômage partiel sont mises en œuvre afin de contenir la baisse de revenu des ménages. La masse salariale du secteur privé enregistre en effet une baisse contenue de 4,7 % par rapport au 4^e trimestre 2019 (CVS).

Dans ces circonstances, les données de placements financiers des ménages à fin mars 2020 font déjà apparaître une augmentation des dépôts à vue et des actifs à court terme (respectivement +0,8 % et +1,2 % sur trois mois) tandis que les placements à long terme se contractent (-10,8 %) sous l'effet de la chute observée sur les marchés d'actions et de la baisse des taux, qui impactent particulièrement les contrats d'assurance-vie. L'épargne ainsi constituée par les ménages apparaît comme un levier de reprise important pour la situation post-crise.

Des prévisions d'investissement revues à la baisse

Au 1^{er} trimestre 2020, les importations de biens d'investissement reculent de 5,6 % (après +12,8 %, CVS) tandis que les importations de biens intermédiaires remontent de 6,3 %, après avoir diminué de 7,1 % trois mois plus tôt (CVS).

Globalement, les importations de biens d'investissement et de biens intermédiaires se maintiennent au niveau du trimestre précédent. Toutefois, selon l'enquête de conjoncture de l'IEDOM, l'investissement privé devrait fortement chuter sur les douze prochains mois. Face à l'arrêt d'activité imposé par la crise sanitaire, les chefs d'entreprise sont pessimistes et suspendent leurs projets d'investissement.

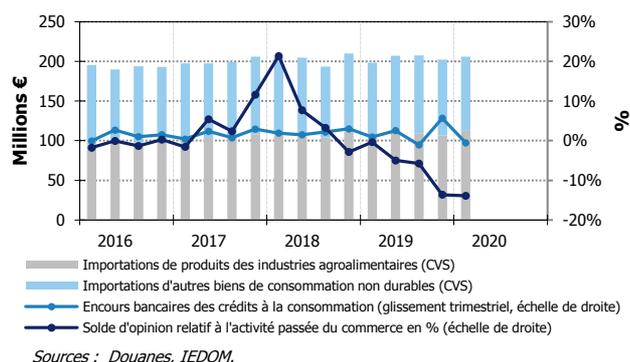
En parallèle, les crédits d'investissement de l'ensemble des agents économiques sont moins dynamiques au 1^{er} trimestre (+1,2 % après +3,0 %) et les crédits immobiliers suivent la même tendance (+0,4 % après +1,7 %). Dans le détail, les crédits d'investissement des entreprises ralentissent (+2,6 % après +5,2 %) tandis que les crédits d'exploitation enregistrent une hausse marquée sur le trimestre (+9,2 % après -3,6 %), l'octroi des premiers prêts garantis par l'État à partir du 25 mars ayant contribué à ce dynamisme.

Des échanges commerciaux réduits

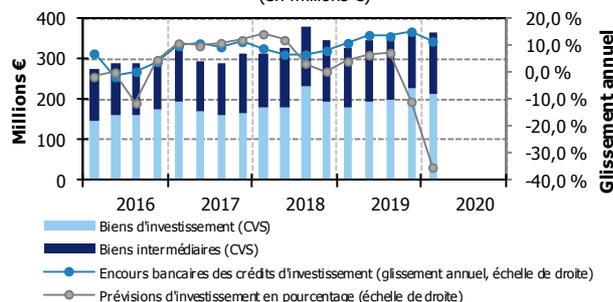
Au 1^{er} trimestre 2020, les importations en valeur diminuent de 1,9 % par rapport au trimestre précédent (données CVS). La baisse de la demande des ménages en biens de consommation durable (-9,1 %) et la diminution de celle des entreprises en biens d'investissement (-5,6 %) expliquent en partie cette évolution. Les importations d'énergie suivent la même tendance, affichant une baisse de 8,9 % sur le trimestre. À l'inverse, les importations de biens intermédiaires et de biens de consommation non durables progressent respectivement de 6,3 % et 1,6 % (CVS) à fin mars 2020.

Sur la période, les exportations sont également en baisse (-2,8 % en valeur, CVS). Seules les exportations de biens d'investissement, de produits agricoles et de produits de traitement des eaux et déchets s'inscrivent en hausse à fin mars 2020.

Indicateurs de la consommation des ménages



Importations de biens destinés aux entreprises (en millions €)



Les secteurs d'activité affaiblis par la crise du COVID-19

Un choc perceptible dans tous les secteurs

La crise du COVID-19 entraîne une baisse de 20 % en valeur de l'activité économique guadeloupéenne et impacte négativement l'ensemble des secteurs d'activité. L'indicateur du climat des affaires, calculé à partir des réponses des chefs d'entreprise à l'enquête de conjoncture, confirme cette diminution. Il affiche une baisse historique au 1^{er} trimestre 2020. L'activité chute dans l'ensemble des secteurs avec des chocs d'ampleur variable. Le tourisme et le commerce enregistrent les baisses les plus marquées. Les secteurs de l'industrie et du BTP suivent, tandis que les secteurs des autres services marchands et des IAA semblent mieux résister.

L'**activité touristique** a été la première à pâtir de la pandémie de COVID-19. En effet la propagation du virus s'est intensifiée sur les bateaux de croisières, entraînant une fin anticipée de la saison pourtant prometteuse (176 611 croisiéristes accueillis, contre 83 337 au 1^{er} trimestre 2019). Le début du confinement et l'arrêt des transports aériens paralysent complètement le secteur. La fréquentation touristique s'effondre, le nombre de passagers (hors transit) accueillis à l'aéroport diminue de 17,0 % au 1^{er} trimestre 2020 (données CVS). Les hébergements touristiques ferment, seuls certains hôtels sont réquisitionnés pour des placements en quarantaines.

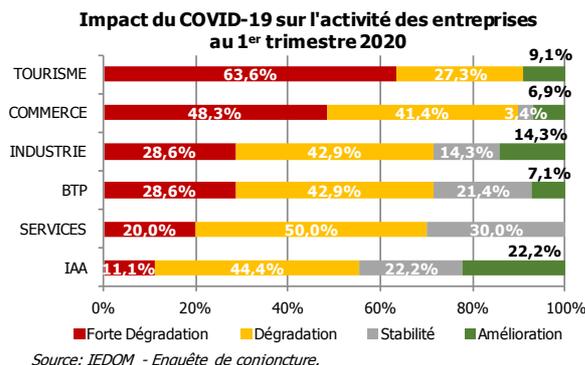
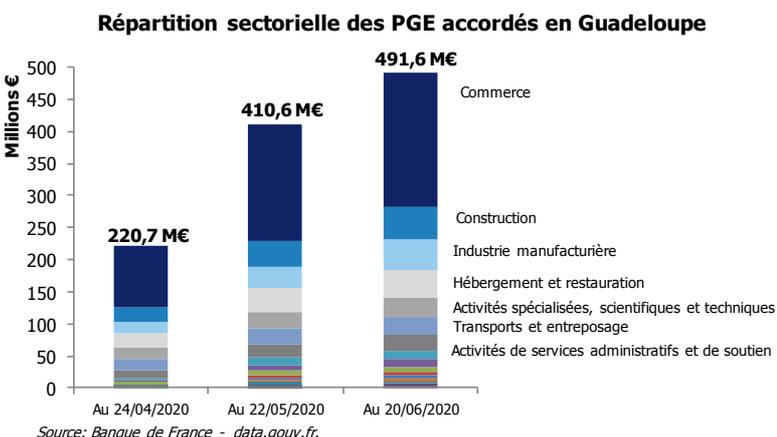
Dans le secteur du **commerce**, la fermeture des structures non essentielles, entre la fin mars et début mai, crée un véritable manque à gagner pour ces établissements. Le nombre d'immatriculations de véhicules neufs chute sur le trimestre (-29,1 %, CVS). La taxe sur la valeur ajoutée collectée se réduit de 11,8 % sur trois mois et l'octroi de mer de 19,0 % à fin mars 2020.

La plupart des chantiers de **construction** sont suspendus dès le début de la période de confinement, faute de garanties suffisantes pour la sécurité des salariés. Certains professionnels soulignent la difficulté d'approvisionnement en gel et masques. Les ventes de ciment chutent sur trois mois (-15,2 %, CVS), toutefois, les effectifs salariés progressent légèrement (+2,6 %). Étroitement liée au secteur du BTP, l'activité des **autres industries** s'affaiblit significativement. Près de 30 % des chefs d'entreprise interrogés dans le cadre de l'enquête font état d'une forte dégradation de leur activité liée à la pandémie.

Dans ce contexte de confinement, les secteurs de l'**agriculture** et des industries agroalimentaires (**IAA**) semblent résister le mieux. Face à la fermeture des marchés, des circuits de distribution directe se développent avec la mise en place de livraison à domicile et permettent à certains agriculteurs d'écouler leurs marchandises. Toutefois, les exportations sont perturbées. Si les exportations de produits agricoles et de rhum agricole augmentent respectivement de 3,5 % et 15,5 % (données CVS) au 1^{er} trimestre 2020, celles de produits des IAA dans leur ensemble diminuent de 12,8 % (CVS).

Des mesures de soutien financier mises en œuvre par le Gouvernement

Dans ces circonstances, le financement de l'économie marque le pas. L'encours total sain progresse tout juste de 0,7 % à fin mars 2020, après +2,8 % trois mois plus tôt. Ce ralentissement s'explique essentiellement par la perte de vitesse des crédits d'investissement et des crédits à l'habitat. Si les crédits d'exploitation des collectivités locales baissent sur le trimestre (-17,5 %) ceux des entreprises bondissent (+9,2 %) après deux trimestres en baisse. En effet, les chefs d'entreprises interrogés font état, dès le 1^{er} trimestre 2020, d'une forte dégradation de leur trésorerie déjà affaiblie. Ils craignent un allongement des délais de paiement qui affecterait davantage leur trésorerie. Le nombre de personnes morales interdites bancaires et le montant des impayés sur effets de commerce s'inscrivent en hausse pour la première fois depuis plusieurs trimestres (respectivement +3,0 % et +8,0 %).



Afin d'aider les entreprises à faire face à ces difficultés financières, le Gouvernement a mis en œuvre, à compter du 25 mars, un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises. Ainsi, jusqu'au 31 décembre 2020, les entreprises de toute taille, quelle que soit leur forme juridique, à l'exception des sociétés civiles immobilières, des établissements de crédit et des sociétés de financement, peuvent mobiliser auprès de leur banque habituelle un prêt garanti par l'État (PGE) pour soutenir leur trésorerie. En Guadeloupe, la montée en puissance de ce dispositif s'est faite rapidement. Un mois après le début du confinement, 956 entreprises avaient contracté un PGE pour un montant total de 220,7M€, un niveau qui double au mois de mai.

Une adaptation des conditions d'emploi

La fermeture des écoles et les restrictions de circulation imposées avec le confinement bouleversent l'organisation du travail et contraignent les entreprises à l'arrêt partiel ou total de leurs activités. Ainsi, plus de la moitié des entreprises interrogées dans le cadre de l'enquête de conjoncture indique avoir eu recours au télétravail et 26,7 % au chômage partiel. Le recours au télétravail est moindre dans les secteurs du tourisme, de l'industrie et du commerce, au sein desquels les métiers s'y prêtent le moins. À l'inverse, la mise en œuvre de la procédure d'activité partielle est plus importante dans ces secteurs.

Au 15 juin 2020, 8 806⁵ établissements guadeloupéens ont été autorisés à mettre en œuvre l'activité partielle. Ces autorisations concernent 53 212 salariés pour un total de 23,2 millions d'heures potentiellement chômées. Les secteurs du commerce (22 % des indemnisés), des services administratifs et financiers (16 %), de l'hébergement et de la restauration (15 %), de la construction (13 %) et de l'industrie manufacturière (11 %) constituent les principaux demandeurs.

Une situation qui s'assombrit au 2^e trimestre

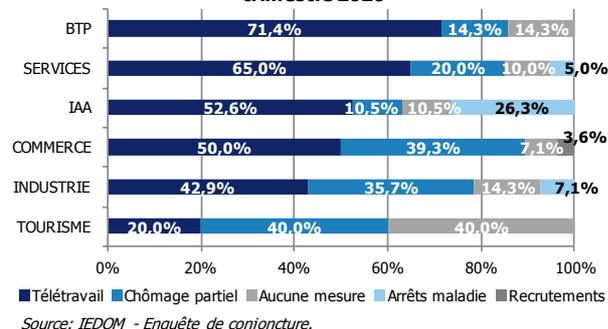
Pour le 2^e trimestre, le pessimisme des chefs d'entreprises s'intensifie malgré le déconfinement annoncé à partir du 11 mai. Plus de 58 % des professionnels augurent une baisse drastique de leur activité liée au COVID-19.

S'agissant de l'activité touristique, c'est l'ensemble du secteur qui s'attend à une forte dégradation. L'activité du secteur semble durablement touchée, toutefois, les professionnels préparent la reprise en adaptant leurs procédures d'hygiène et de sécurité pour un maintien de la distanciation physique. En dépit de la réouverture progressive des commerces, seuls 10,7 % des commerçants s'attendent à une amélioration de leur activité au 2^e trimestre 2020. Dès le 11 mai, une nette progression du nombre de transactions de cartes bancaires a toutefois été enregistrée. La reprise des chantiers de construction est quant à elle conditionnée par la réception des masques. Les chefs d'entreprises de ce secteur craignent de plus importantes pertes avec un décalage de deux mois.

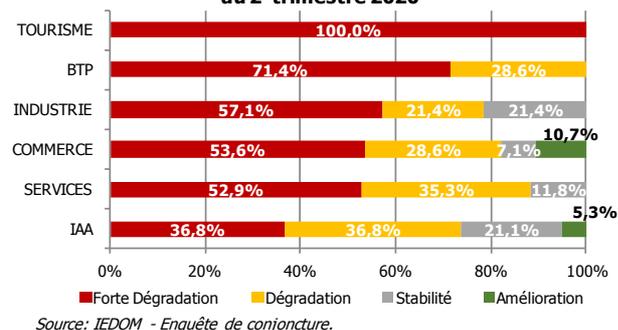
Afin d'accompagner les entreprises pendant et après le confinement, les mesures d'aide proposées par le Gouvernement devraient ainsi se poursuivre. En effet, le dispositif exceptionnel de garanties reste mobilisable jusqu'au 31 décembre 2020 et prévoit un élargissement des bénéficiaires. Un arrêté du 6 mai 2020 permet désormais à certaines sociétés civiles immobilières, aux entreprises en difficulté depuis le 1^{er} janvier 2020 et aux jeunes entreprises innovantes d'accéder au dispositif. De plus, le PGE est maintenant étendu aux prêts octroyés par l'intermédiaire des plateformes de financement participatif.

S'agissant de l'emploi, les entreprises des secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, de l'évènementiel, du sport, de la culture ainsi que les entreprises des secteurs connexes, qui ont subi une très forte baisse d'activité (perte de 80 % du chiffre d'affaires entre le 15 mars et le 15 mai), continueront de bénéficier, jusqu'en septembre 2020, d'une prise en charge à 100 % de l'indemnité d'activité partielle pour les heures non travaillées. Pour les autres secteurs, depuis le 1^{er} juin, les heures chômées au titre de l'activité partielle sont prises en charge à 85 %.

Mesures concernant l'emploi mobilisées au 1^{er} trimestre 2020



Impact du COVID-19 sur l'activité des entreprises au 2^e trimestre 2020



⁵ Sources : Préfecture de Guadeloupe.

UNE CONTRACTION DÉJÀ MARQUÉE DE L'ACTIVITÉ MONDIALE AU 1^{ER} TRIMESTRE

Les dernières perspectives économiques publiées par le FMI sont particulièrement incertaines pour l'année 2020 dans un contexte de crise sanitaire mondiale ayant de graves répercussions sur l'activité économique. Selon le scénario de base retenu (hypothèse d'une atténuation de la pandémie au cours du 2^e semestre 2020), le PIB mondial devrait enregistrer un repli de 3 % sur l'année. Ces prévisions sont toutefois soumises à de nombreuses inconnues qui pourraient profondément modifier l'absorption des chocs et la reprise de l'activité (évolution de la pandémie, efficacité des mesures de confinement, intensité des perturbations sur les chaînes d'approvisionnement, modification des comportements de consommation, évolution des conditions financières mondiales notamment).

Aux États-Unis, le PIB s'est contracté de 1,2 % au 1^{er} trimestre 2020, en glissement trimestriel, alors que le confinement a été ordonné à partir du 19 mars dans certains États. Il s'agit de la plus importante baisse enregistrée depuis le 4^e trimestre 2008 lorsque le pays était directement touché par la crise financière. Sur l'ensemble de l'année 2020, le FMI anticipe une chute du PIB de 5,9 %.

Dans la zone euro, l'activité a baissé de 3,8 % au cours du 1^{er} trimestre. Il s'agit du recul le plus marqué depuis le début des séries temporelles en 1995. À fin mars, l'inflation est particulièrement modérée dans la zone (+0,7 %) tandis que le taux de chômage est resté stable par rapport au trimestre précédent (7,4 %). Sur l'année entière, le PIB pourrait enregistrer un repli de 7,5 % selon le FMI, avec des écarts marqués d'un pays à l'autre.

Selon l'Insee, le PIB de la France a diminué de 5,8 % au 1^{er} trimestre 2020. Jamais un tel recul n'avait été enregistré depuis le début du calcul de la série trimestrielle en 1949. Cette évolution est principalement liée à l'arrêt des activités « non essentielles » dans le contexte de mise en place du confinement, initié mi-mars. Cela a principalement pesé sur la formation brute de capital fixe, qui chute de 11,8 % sur le trimestre, tandis que la consommation des ménages se replie de 6,1 %. Sur l'ensemble de l'année, le PIB pourrait reculer de 7,2 % selon le FMI.

Au Japon, la contraction du PIB a été moins marquée durant le 1^{er} trimestre (-0,9 %). Cela s'explique principalement par le fait que l'archipel a été touché dans une moindre mesure par la pandémie, sans qu'un confinement strict de la population n'ait été imposé. Pour 2020, le FMI table sur une baisse du PIB de 5,2 %.

Enfin, les pays émergents et en développement pourraient voir leur PIB décliner de 1,0 % en 2020. Les pays asiatiques seraient les plus résilients face à la crise (+1 % de croissance anticipée), à l'inverse des pays émergents et en développement d'Europe et d'Amérique latine (-5,2 % pour ces deux sous-groupes).

Sources : FMI, BEA, Eurostat, Insee, Gouvernement du Japon – données arrêtées à la date du 18 mai 2020.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : G. GENRE-GRANDPIERRE – Responsable de la rédaction : D. LAURET
Rédaction : R. ELEORE et R-M. JEAN
Éditeur et imprimeur : IEDOM

Achevé d'imprimer : juillet 2020 – Dépôt légal : juillet 2020 – ISSN 2679-0823